

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Numéro 127- Nov. 2011

L'inFO44



Catégorie C - Filière fiscale

CAPN du 24 octobre 2011

Mouvement complémentaire de mutation

La CAP nationale du mouvement complémentaire pour le 1er janvier 2012 s'est déroulée du 24 octobre après-midi au 27 octobre matin 2011 et les suites ont été données le 9 et 10 novembre 2011.

Le projet de mouvement complémentaire de mutation pour le 1er Janvier 2012 donne les résultats suivants :

Le total des demandes déposées est de **1 526** et **385** demandes ont été satisfaites soit un pourcentage de satisfaction de **18,2 %** (hors réorganisations).

Au projet 42 départements étaient fermés, 33 ouverts dont 24 en province. (voir Carte de France des mutations et Niveaux de coupure avant CAPN du 24 octobre 2011)

Les suites du mouvement complémentaire de mutation au 1er janvier 2012 donnent les résultats suivants :

Le total des demandes de mutation satisfaites est de **385** soit un taux de satisfaction de **25,4 %** hors réorganisations.

La différence entre les taux du projet et des suites hors réorganisations est de **7,2 %**.

184 rapprochements externes restent en attente et **35** départements sont fermés.

Sur les **385** demandes satisfaites **79** mutations sont dans le sens RIF/province.

Tableau de synthèse et comparatif du mouvement avant et après CAP :

Libellés	Avant CAP	Après CAP
Total des demandes déposées	1526	1526
Total des demandes satisfaites	257	385
Taux de satisfaction	18,2%	25,4%
Rapprochement en attente	201	184
Nombre De Départements fermés	42	35
Mutations RIF/Province	62	79

En conclusion, FO a dénoncé les suppressions d'emploi prévues pour 2012 à la DGFIP. Suppressions d'emploi qui touchent en très grande majorité la catégorie C et qui impactent les conditions de travail, les règles de gestion (temps partiel, congés, notation, etc.....), la réalisation des missions et bien sûr les mutations.

Le nombre élevé des départements fermés, des rapprochements en attente sont très souvent source de détresse morale et matérielle, ce qui pour F.O.-DGFIP est profondément inacceptable.

C'est dans ce contexte que les représentants F.O.-DGFIP sont intervenus durant la CAP pour défendre les demandes de mutations pour lesquelles ils ont été sollicités.

Vous trouverez ci-après la déclaration liminaire que les représentants de F.O.-DGFIP filière Fiscale ont lu lors de cette CAP.

S
P
É
C
I
A
L

C
A
D
R
E
S

C



Déclaration liminaire des élus F.O.-DGFIP

Madame la Présidente,

Le chiffre des suppressions d'emplois pour 2012 est connu : 30 400 pour la fonction publique dont 2 870 pour le seul ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État !

Les services de la Direction Générale des Finances Publiques sont confrontés à la même situation que l'année dernière : un nombre identique d'emplois supprimés avec des conséquences identiques pour les conditions de travail des personnels et pour assurer l'exercice normal des missions : c'est d'ores et déjà un désastre pour le service public fiscal et financier !

Il devient urgent que la Direction Générale annonce comment elle compte maintenir toutes les missions fiscales et de gestion publique sans avoir tous les moyens humains nécessaires.

Nous sommes aujourd'hui dans une CAPN de catégorie C.

Permettez-nous de vous rappeler le quotidien des agents des Finances Publiques qui sont affectés dans les SIP : Pour ceux qui sont à l'accueil, les flux de contribuables qui se présentent ne leur permettent pas de les recevoir dans des conditions correctes et engendrent stress et frustrations, parce qu'ils sont notoirement en nombre insuffisant. Pour les autres collègues, qui sont au « back-office », soumis à des sonneries téléphoniques incessantes, ils ne sont pas en mesure d'effectuer correctement leurs poursuites ou leurs contrôles.

Tout cela parce que se poursuit une politique dogmatique de la suppression des emplois publics.

Les agents affectés en Direction ne sont pas épargnés eux non plus, ils sont confrontés aux ordres et contre-ordres incessants générés par la multiplication des strates administratives induite par la fusion DGI/DGCP.

Les agents affectés dans les SIE ou les hypothèques ont eux aussi payé un lourd tribut à cette politique de destruction des services. Comment voulez-vous faire face à l'augmentation croissante de la charge de travail, induite par les fusions de services, tout en perdant des effectifs année après année ?

Vous le savez très bien, Madame la Présidente, ces 2 870 suppressions d'emplois concerneront la catégorie C, avec au-delà de tout ce que nous avons dénoncé, une incidence sur les droits à mutations légitimes des agents.

Comment ne pas voir l'effet des suppressions d'emplois dans les 42 départements fermés à la mutation au projet?

Comment accepter un taux de satisfaction de 18,2 % qui découle du fait que vous ne voulez pas laisser partir des agents de la région parisienne faute de remplaçants ? N'oublions pas que les suppressions d'emplois conditionnent aussi le nombre de places offertes aux concours et donc le nombre de nouveaux entrants dans l'administration !

F.O.-DGFIP revendique que la mutation soit prononcée dès qu'un poste vacant est demandé.

Concernant le mouvement proprement dit : dans le cadre des nouvelles règles de gestion, F.O.-DGFIP a revendiqué et obtenu un taux de mouvement prioritaire de 50 %. Vous nous proposez au projet 8 % de mouvements réels, nous sommes loin du compte ! C'est inacceptable et vous devez en séance nous indiquer comment vous allez arriver au bon taux !

Enfin, depuis le 1er septembre, nous sommes tous devenus agents des Finances Publiques quelle que soit notre filière d'origine. Les départements fermés à la mutation ne sont pas les mêmes dans chacune des filières et toutes les garanties ont été revendiquées par F.O.-DGFIP et données aux agents titulaires quant à leurs droits à mutations dans leur ex-filière. Tous les droits acquis précédemment doivent être préservés.

Pour autant, F.O.-DGFIP souhaite évoquer la situation de deux départements en filière fiscale : le Nord et la Seine Maritime. Dans chacun de ces départements, nombre de collègues en situation prioritaire de rapprochement de conjoint, n'arrivent pas à avoir satisfaction, pourtant vous y affectez 10 agents stagiaires contre leur gré au 1er octobre en filière gestion publique. À l'heure de la fusion, c'est à nos yeux totalement kafkaïen.

Vous le comprendrez Madame la Présidente, pour ces deux départements, F.O.-DGFIP ne tolérera pas que les agents des Finances Publiques en filière fiscale en situation de rapprochement, n'obtiennent pas satisfaction dans leur filière d'origine, quand vous affectez d'office des agents des Finances Publiques stagiaires de l'autre filière pour pourvoir des emplois vacants.

Madame la Présidente, les revendications de F.O.-DGFIP sont concrètes et précises et nous attendons de réels engagements suivis d'effets immédiats de votre part.

Les Représentants F.O.-DGFIP

Annick BAYER, Claudine GAUTRONNEAU, Corinne TUFFIN, Bruno BRIFFAUD,
Eric GRANDMOUGIN, Eric LAMART, Tony PLUMAIN et Christophe RANDOING

Les experts F.O.-DGFIP

Véronique LIAUTAUD, Constance REMY, Frédéric COUSIGNE et David WLODARCZYK

☎ ☐ 02-40-20-76-56. - 📧 fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)